

Social

L'action sociale à la DGAC-Météo-France

Depuis 1990, la gestion du social, directement par l'administration, est passée à un système de quasi co-gestion.

L'arrêté du 5 janvier 1990 a créé, au sein de la DRHAF(1):

- Un comité central de l'action social (CCAS)²,

- Six commissions nationales spécialisées,

- Dix comités locaux (CLAS)³, un par région aéronautique, un pour la région Antilles-Guyane, un pour l'Enac, un pour la Région parisienne.

Le comité central définit en fait la politique sociale DGAC-Météo, en accord avec l'administration. Il traite aussi bien de la restauration, des réductions tarifaires, de l'aide à la famille que des consultations juridiques.

Dix-neuf personnes siègent au CCAS :

- Cinq représentants de l'administration : quatre au titre de la DGAC, un au titre de Météo-France,

- Onze représentants des syndicats : quatre CFTD, trois FO, deux CGT, un CFTC et un SNCTA,

- Trois représentants des associations et des mutuelles.

Cette équipe est renforcée par des experts permanents : un conseiller technique et un représentant des retraités (Anafacem).

Les six commissions, présidées chacune par un représentant syndical ou associatif. Cinq membres par commission (quatre pour le personnel, un pour l'administration) font des propositions au CCAS.

On distingue :

- La commission **animations et coordinations**,

- La commission **restauration**,

- La commission **cadre de vie**,

- La commission **vie associative**,

- La commission **retraites**,

- La commission **aide au logement**.

Les comités locaux d'actions sociale (CLAS) et leurs commissions locales sont au CCAS et ses commissions ce que les services extérieurs ont l'administration centrale. On trouve : un CLAS et quatre commissions locales par Dac (direction de l'Aviation civile), soit sept CLAS et trois CLAS

piques : Région parisienne, ENAC, Drac Antilles-Guyane.

De nombreuses prestations telles que :

- Subventions au repas,

- Secours aux actifs et aux retraités,

- Allocations aux parents d'enfants handicapés,

- Aide à la scolarité,

- Prêts pour l'amélioration de l'habitat,

- Subventions aux associations sont ainsi déconcentrées.

Enfin, dernier volet dans l'action sociale les associations (69 en 1994) soit nationale comme l'Anafacem pour les retraités, l'Asdacem pour les centres de vacances, le Cospacem pour l'arbre de Noël, soit locales.

Pour terminer, le bureau des Affaires sociales et de la santé (SDP 5) chargé d'administrer le social et de distribuer les subventions.

1 - DRHAF - Direction des Relations Humaines et des Affaires Financières

2 - CCAS - Comité Central de l'Action Sociale

3 - CLAS - Comité Local de l'Action Sociale